



Collecte des déchets

Évolution des fréquences de passage



En bref

28 septembre
Début des
changements de
fréquence

1 fois/semaine
Pour les ordures
ménagères

Quels changements ?

À compter du **lundi 28 septembre 2026**, la Communauté de communes Gally Mauldre fait évoluer les fréquences de collecte des déchets afin de les adapter aux nouvelles pratiques de tri des habitants et aux quantités de déchets produites sur le territoire.

La collecte des **ordures ménagères** passe de deux collectes par semaine à une collecte par semaine hors des zones dites "d'habitat dense".

Les bâtiments et résidences concernés par le maintien de deux collectes hebdomadaires sont informés individuellement. Retrouvez la carte des zones dites "d'habitat dense" sur le calendrier de collecte en vigueur à compter du 28/09/2026 disponible en Mairie et sur cc-gallymauldre.fr

Pourquoi ces évolutions ?

Une adaptation aux déchets réellement collectés

Ces évolutions s'inscrivent dans une démarche globale de **réduction et de valorisation des déchets**.

L'extension des consignes de tri en 2022 a engendré une augmentation de la collecte des emballages et une diminution des ordures ménagères résiduelles. **Le maintien de deux collectes hebdomadaires d'ordures ménagères n'est pas justifié** sur l'ensemble du territoire face aux quantités désormais produites.

Une économie financière

Cette évolution des fréquences de collecte aura également **un impact financier direct** sur le marché de collecte et de traitement des déchets des quatre communes concernées : Feucherolles, Saint-Nom-la-Bretèche, Chavenay et Mareil-sur-Mauldre.

L'économie générée pour la collectivité est estimée à 162 357€ hors taxe jusqu'à la fin du marché de collecte des déchets au 31/12/2029.

Un impact environnemental

La diminution du nombre de tournées entraînera également une réduction de la circulation des poids lourds dans les communes, avec **moins de nuisances liées au bruit et à la circulation, ainsi qu'une réduction des gazs à effet de serre.**

L'évolution de la fréquence des collectes s'inscrit pleinement dans les objectifs du Plan Climat Air Énergie Territorial de la Communauté de communes.

Quelques solutions pour mieux gérer ses déchets



Composteurs individuels

La Communauté de communes Gally Mauldre vous accompagne dans la gestion des biodéchets grâce à la distribution de composteurs en bois (400l ou 600l).

Le compostage permet de réduire davantage les volumes d'ordures ménagères à collecter.



Espace usagers

L'Espace Usagers mis en place par la Communauté de communes Gally Mauldre en début d'année 2026 vous permet de réaliser différentes démarches liées à la gestion de vos déchets :

- Demande de dotation de bacs
- Demande de réparation de bac
- Commande d'un composteur



Chaque bac représente un coût pour la Communauté de communes, mais également un impact environnemental lié à sa fabrication et à son transport. Il est donc important de privilégier, lorsque cela est possible, la réparation plutôt que le changement du bac.



Accès aux déchetteries

Depuis le 1^{er} janvier 2026, la Communauté de communes Gally Mauldre a conventionné avec les Communautés d'agglomérations Grand Paris Seine & Oise et Saint-Quentin-en-Yvelines. Ces conventions permettent à l'ensemble des habitants des 11 communes du territoire de bénéficier d'un accès à une déchetterie.

Ainsi, vous pouvez déposer les déchets qui ne peuvent être collectés dans le cadre des collectes en porte à porte. Les déchetteries constituent également une solution complémentaire pour la gestion des déchets végétaux.